

INFOS T.H.C.B

Magazine mensuel
de la fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie

la
cgt

Septembre 2021

393



Notre travail a une valeur : augmentez les salaires

Édito

03

Ensemble, exigeons des
hausse de salaires !

Marck & Balsan

05

Relocaliser plutôt que
communiquer

12ème Congrès

06

THCB : du 21 au 24 juin
2022 à la Palmyre

Informez-vous



thcb-cgt.fr



SECAFI
GROUPE ALPHA

À VOS CÔTÉS, POUR VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE VOTRE MANDAT D'ÉLU AU CSE

Pour des compromis, éclairés, équilibrés et exigeants



FORMATION

Vous permettre de mieux connaître vos droits et moyens d'action.
Vivez une nouvelle expérience formation !

EXPERTISE

Vous éclairer sur la gestion de vos budgets, l'emploi, la santé au travail, la situation économique, sociale et environnementale de votre entreprise.
Une expertise précise et sur-mesure !

CONSEIL

Vous permettre de mieux utiliser vos prérogatives selon les caractéristiques de votre entreprise.
Un conseil qui vous aide à agir !

NÉGOCIATION

Vous outiller pour permettre de construire de meilleurs accords.
Réussissez vos négociations !

Pour en savoir +

01 53 62 71 40 • contact@secafi.com • www.secafi.com





Maurad Rabhi
Secrétaire général

Le 5 octobre : exigeons des hausses de salaires

Depuis quelques semaines, tout est bon pour faire valser les prix et justifier une hausse des étiquettes.

On nous explique à longueur de journée, à qui veut l'entendre, que les matières premières se sont raréfiées avec la reprise économique mondiale ! On nous explique aussi que la très forte demande des entreprises a fait exploser le prix du baril de pétrole et du gaz. A les écouter, il y aurait même une pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs, comme le bâtiment et les travaux publics (BTP), la restauration, les services à la personne, la maroquinerie, l'habillement, etc... Cette crise « d'emplois non pourvus » frapperait les entreprises alors que six millions de chômeurs pointent toujours tous les mois à Pôle Emploi. De qui se moque-t-on ?

Ces explications farfelues n'ont qu'un seul objectif, nous faire avaler l'envolée du coût de la vie et de l'érosion du pouvoir d'achat des salariés. Tout flambe : taxes, factures, électricité, essence, gaz, matières premières, tout comme les produits de premières nécessité ; baguette de pain, paquet de pâtes (+30%), fruits et légumes..., à tel point que l'inflation atteignait déjà 1,62% au mois de juillet. A ce rythme soutenu, pas de surprise que la barre des 2% d'inflation soit atteinte avant le 1er octobre. Ce qui oblige le gouvernement à

revaloriser mécaniquement et sans attendre la fin de l'année le smic horaire brut mensuel à l'identique de l'inflation, soit 34,51€.

Si le smic est réajusté mécaniquement pour compenser les hausses, il n'en est toujours rien pour un vrai coup de pouce. Le gouvernement s'enferme dans ses certitudes pour justifier que « toute hausse du smic serait un

coup de canif au redressement de l'emploi ». Honteux, quand on connaît les dividendes que les grandes entreprises se sont octroyés et quand on sait (à l'autre bout de l'échelle) que les travailleurs smicardisés ne savent plus vivre jusqu'à la fin du mois avec leur salaire.

Il est temps de se faire entendre et d'exiger de meilleurs salaires sur tous les échelons des grilles

de classification dans nos entreprises. **Le 5 octobre sera une journée d'action de mobilisation et de grève interprofessionnelle dans tous les secteurs.** Partout, imposons des hausses de salaires dans nos entreprises pour vivre dignement et à la hauteur du coût de la vie.

De l'argent, il y en a pour les actionnaires, il doit y en avoir pour les salariés. Pour les travailleurs, c'est toujours une autre affaire et jamais le bon moment.

Alors, ensemble le 5 octobre, imposons une autre voie ! ■

**Tout flambe :
taxes, factures, électricité,
essence, gaz, matières premières,
tout comme les produits de premières nécessité ;
baguette de pain, paquet de pâtes (+30%),
fruits et légumes...**

Mobilisation unitaire le 1er octobre pour les retraités

Une journée d'action et de mobilisation est prévue le 1er octobre dans toute la France, à l'appel des organisations syndicales des retraités CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, avec un mot d'ordre national : « Bien Vivre sa Retraite : une Exigence ! »

Notre Union Fédérale des Retraités (UFR) appelle bien évidemment l'ensemble des retraités à se mobiliser.

Trop de retraites en dessous du SMIC en raison des bas salaires dans le Textile Habillement Cuir Blanchisserie

L'UFR rappelle à juste titre que les bas salaires dans nos professions ont engendré beaucoup de retraites en dessous du SMIC, alors que nous avons travaillé toute une vie.

C'est pourquoi l'UFR appelle ses retraités à se mobiliser pour exiger du gouvernement des revalorisations pérennes des retraites et éviter qu'elles soient inférieures au SMIC.



Le 1er octobre, exigeons ensemble des retraites décentes ! ■

BON A SAVOIR

Un salarié transféré peut bénéficier des mesures du PSE

Le salarié transféré alors qu'un PSE est en cours d'élaboration dans l'entreprise absorbante, a vocation à bénéficier des mesures prévues par le plan. Si l'entreprise poursuit un licenciement économique individuel initié par la société absorbée avant le transfert, le salarié pourra demander réparation au titre des dispositions du plan dont il a été privé.



ou en limiter le nombre, intègre un plan de reclassement visant à faciliter le reclassement des salariés dont le licen-

S'il résulte de l'article L. 1233-61 du Code du travail que le plan de sauvegarde de l'emploi qui, pour éviter les licenciements

ciement ne pourrait être évité, ne peut s'appliquer à un salarié dont le contrat de travail a été rompu avant son adoption, le salarié qui a été privé du bénéfice des dispositions du plan de sauvegarde de l'emploi en raison des conditions de son licenciement est fondé à en demander réparation. ■

Cass. soc., 14 avril 2021, n° 19-19.050 FS-P

Vu dans
traits d'union

BON A SAVOIR

Un syndicat peut désigner comme DS un salarié candidat sur la liste d'un autre syndicat

Un syndicat peut désigner comme DS, un salarié candidat sur la liste d'un autre syndicat, qui a obtenu au moins 10 % des voix. La cour précise que dans ce cas de figure, l'article L 2143-3 du Code du travail n'exige pas de l'organisation syndicale



qu'elle propose, préalablement à la désignation d'un délégué syndical en application de l'alinéa 2 de l'article

précité, à l'ensemble des candidats ayant obtenu au moins 10 %, toutes listes syndicales confondues, d'être désigné délégué syndical. ■

Cass. soc. 7-7-2021 n° 20-60.242 F-D

Vu dans
traits d'union

Marck & Balsan : relocaliser plutôt que communiquer

En janvier 2021, la fusion de plusieurs entités a constitué l'entreprise d'habillement Marck et Balsan. Une partie de la confection effectuée par les 420 salarié.es est destinée aux uniformes des militaires.

Cette production directement liée à la commande publique représente un quart de son chiffre d'affaires. C'est pour cette raison et pour la promotion du « Plan de relance » (l'entreprise a bénéficié de plusieurs dizaines de milliers d'Euros) que Florence PARLY, ministre des armées, s'est rendue sur le site historique de Château-roux.

L'entreprise qui n'était pas en difficultés a utilisé la **Rupture Conventionnelle Collective** pour supprimer des postes

Cette opération de communication masque l'utilisation des aides publiques sans contrepartie sur les relocalisations et les emplois : l'entreprise qui n'était pas dans la difficulté ne pouvait pas passer par un plan de licenciement et a utilisé la Rupture Conventionnelle Collective (RCC issues des ordonnances Macron) pour supprimer des postes.

Nos déléguées CGT très attachées au **maintien des emplois et des savoir-faire** ont défendu des contreparties sociales et des engagements pour l'avenir

Très attachées au maintien des emplois, nos déléguées CGT ont défendu le reclassement dans l'entreprise, puis des contreparties sociales pour les salariés injustement concernés (mobilité, formation, indemnités supra-légales de licenciements). Le syndicat a aussi exigé que des engagements soient pris pour que les autres salariés aient le maintien de leur emploi et de leur savoir-faire sur les différents sites de production en France, ce



que la direction n'a pas accepté. Vu les reculs supplémentaires imposés aux salariés et la non prise en compte de leurs revendications, la mobilisation peut prendre le pas sur le ras le bol.

Pour la CGT, il n'est pas admissible que l'argent public, par la commande ou la subvention, accompagne sans critère ni regard les choix faits par les directions d'entreprises.

Pour la CGT, il n'est pas admissible que l'argent public, par la commande ou la subvention, accompagne sans critère ni regard les choix faits par les directions d'entreprises.

Pour des raisons sociales et environnementales les demandes de prêt à porter

« made in France » progressent. C'est aussi le cas pour cette entreprise où plusieurs marques font fabriquer leurs vêtements dans ses ateliers, avec de futurs emplois à la clé. Cette entreprise, comme nos secteurs du textile et de l'habillement, sont à un tournant qui va déterminer l'avenir des productions et des emplois. Un cahier des charges qui précise les lieux de production, l'origine de la matière et la qualité du produit permettra au citoyen consommateur de ne pas être floué sur ses choix et à la filière de réellement renaître puis de se consolider.

Des effets d'annonce sur les relocalisations contraires à la réalité des productions et des salariés !

Pour la fédération THCB il ne peut pas y avoir les effets d'annonce ou de communication sur les relocalisations d'un côté, puis la réalité des productions et des salariés de l'autre ! ■



CONGRES 2022

Convocation du 12ème congrès de la Fédération Textile Habillement Cuir Blanchisserie du 21 au 24 juin 2022 à la Palmyre (17)

Le 12ème congrès fédéral va se tenir juste après les élections présidentielles et législatives, mais surtout après un quinquennat chaotique pour les salariés, les retraités et les chômeurs.

Réforme sur le travail, instaurant l'affaiblissement des branches aux profits des accords d'entreprises, réforme sur la fiscalité (Flat-tax, impôt sur la fortune), réforme de la formation professionnelle, de l'assurance chômage, crise des gilets jaunes, crise sur les dérèglements climatiques, crise d'envergure sur la réforme des retraites avant que n'arrive la crise sanitaire du COVID avec des droits attaqués de toute part par ordonnances, décrets et dérogations pour les salariés, mais aussi, une avalanche d'argent public pour les entreprises, sans contrôle. Le président MACRON empile réformes et crises tout en modifiant profondément les fondements solidaires de notre société, le droit du travail et notre protection sociale au profit des plus riches.



Un moment fort de débats

Notre congrès doit être un moment fort de débats, de réflexions et d'actions sur toutes les transformations profondes du marché du travail liées à ces crises. Le syndicalisme doit de nouveau s'adapter et peser pour gagner de nouveaux droits.

Un congrès est un moment opportun pour échanger, débattre et trouver les voies d'adaptation à toutes ces attaques sans précédent de nos droits.



La négociation d'entreprise après la réforme de représentativité

Nous aurons à échanger sur la négociation d'entreprise après la réforme de représentativité et celle de la dérogation du droit par accord majoritaire dans l'entreprise. Cette nouvelle approche a fortement bousculé la négociation d'entreprise avec des pressions fortes sur nos délégués, nos salariés pour obtenir la signature d'un accord. La déloyauté et les mensonges sont devenus la règle dans de nombreuses négociations d'entreprises.

Travailler à renforcer le syndicat dans l'action revendicative unitaire au plus près des salariés.

Le renforcement du syndicat doit être la pierre angulaire de notre action revendicative tout comme les échanges et la consultation des salariés. L'unité d'action avec les salariés, comme avec les autres syndicats n'a jamais pris autant d'importance. L'heure n'est plus à la tergiversation mais à l'action en proposant d'autres solutions, d'autres idées !...

De nouveaux outils

Nous aurons aussi à réfléchir sur les priorités fédérales. La fédération accompagne personnellement les équipes syndicales en répondant aux nombreuses sollicitations, en les outillant avec des argumentaires dans un nouveau format de notre journal « Infos Textile Habillement Cuir Blanchisserie » ou sur le site THCB CGT. Nous avons même cherché à développer une plateforme collaborative (AENCE) afin d'accompagner les délégués à mieux appréhender les négociations et les problématiques de droit, en donnant la possibilité de se faire conseiller directement par un avocat lors de vos négociations d'entreprise. Le congrès doit nous amener à débattre de ces nouveaux outils et à les renforcer pour une meilleure utilisation.



CONGRES 2022

La nouvelle direction fédérale, hommes, femmes, devra être représentative des forces syndicales présentes sur le terrain et résolulement volontaire pour construire des syndicats forts, mieux organisés.

Une nouvelle direction fédérale représentative du terrain

Une direction fédérale n'est pas un « club de divertissement » mais une structure pour agir efficacement au service des salariés qu'il nous appartient de défendre. Nos statuts fédéraux fixent des règles et des objectifs que les membres de la nouvelle direction fédérale devront respecter dans un esprit ouvert, fort de débats, de démocratie, de camaraderie et de prises de décision.

Etre solidaire entre nous pour assurer une large représentation des délégués du 12ème congrès : tel est l'enjeu pour assurer la participation de 120 délégués au

minimum avec une représentativité diversifiée de nos structures syndicales de bases et de nos différentes branches.



Objectif : 120 délégués

La Fédération fera un effort important pour favoriser la participation de nos délégués en prenant en charge une large partie des frais pour ceux n'ayant pas de moyens financiers. Pour parvenir à notre objectif de 120 délégués, il faut nous y prendre à l'avance : désigner les délégués

présents au congrès, s'atteler à l'indispensable travail administratif (ex : demande d'autorisation d'absence, à partir des textes de nos conventions collectives). Les CSE peuvent aussi aider au financement du congrès car il participe à la formation des délégués.

Le congrès est un moment de rencontre, de convivialité et d'échange qui fait progresser tout le monde. C'est aussi le moment où il faudra élire une nouvelle direction fédérale, mêlant la jeunesse et l'expérience, représentative de la diversité de nos branches professionnelles.

Prenons sans attendre toutes les dispositions utiles pour préparer un beau et grand congrès.

Vive le 12ème congrès fédéral ! ■

HOMMAGE

Marie-Hélène DUBOIS-CALVETTI nous a quittés

Marie-Hélène DUBOIS-CALVETTI nous a quittés en juillet dernier à 84 ans. La Fédération perd là, une dirigeante de premier plan qui s'était beaucoup investie dans la nouvelle Fédération THCB qu'elle avait intégrée dès 1985 à Voiron (Isère).



Elle a assuré avec brio de nombreux mandats à la Fédération ainsi qu'à la Confédération dans les négociations, sur les caisses de retraite, au Conseil Economique et Social, à l'Union Fédérale des Retraités. Très respectée dans le mouvement syndical tout autant dans le monde patronal, elle a constamment fait respecter la Fédération et les salariés qu'elle représentait. Marie-Hélène était une femme de terrain, avec un vrai tempérament au langage clair et

direct, elle était très attachante. Elle a été une pièce maîtresse dans la construction de la nouvelle Fédération dès 1985.

Une militante convaincue et convaincante

Elle savait se faire aimer en étant à l'écoute des autres de façon simple et respectueuse. La Fédération perd une dirigeante qui a participé à son histoire, sa construction. Durant plusieurs décennies, elle a porté bien haut le drapeau de la Fédération, c'était une dirigeante ta-

lentueuse qui ne se laissait intimider par personne. Pour la convaincre, il fallait de vrais arguments ! Sa personnalité en avait fait une militante convaincue et convaincante. Elle a su briller dans la CGT et durer jusqu'à son dernier souffle en restant active pour la CGT et le PCF dans le Var où elle demeurait.

Marie-Hélène, tu resteras dans nos pensées, dans nos cœurs et dans l'histoire de cette Fédération. La Fédération toute entière a beaucoup de peine. ■

Argumenter et porter vos revendications dans votre entreprise

Plusieurs organisations syndicales et de jeunesse appellent dans l'unité à porter vos revendications par la grève et la manifestation le Mardi 5 Octobre partout en France.

Nous nous mobiliserons pour que le projet de contre-réforme des retraites, comme celui qui attaque les droits des privés d'emplois soit abandonné.

Utilisez cette journée pour mettre en avant vos revendications pour améliorer vos conditions de travail et augmentez les salaires dans votre entreprise !

**Imprimez,
relayez,
distribuez
et afficher sur
vos panneaux
syndicaux.**

La fédération THCB CGT met à disposition sur son site internet (www.thcb-cgt.fr) un tract modifiable et adaptable pour votre usine

Textile Habillement Cuir Blanchisserie

Pour nos salaires et conditions de travail : Mobilisons-nous le 5 Octobre !

Alors que la pandémie est toujours présente, le Président souhaite reprendre son projet de contre-réforme des retraites et diminuer les droits de celles et ceux qui sont privés d'emploi.

Il veut faire travailler plus longtemps ceux qui ont un boulot et donc empêcher d'en trouver un ceux qui n'en n'ont pas !

Pendant des années il n'y avait pas d'argent pour la santé ou les services publics et depuis des mois ils donnent des milliards aux entreprises sans condition sociale et environnementale.



Les grandes grèves qui ont précédé la crise sanitaire avaient contraint le gouvernement à des premiers reculs.

Le 5 octobre il doit entendre les salariés et leurs syndicats qui sont unanimement opposés à une réforme des retraites et à l'attaque contre les chômeurs.

Résultat, les profits explosent pour quelques-uns mais les salaires et les conditions de travail se dégradent.



Essence, gaz, alimentation, électricité... tout augmente sauf nos salaires :

L'inflation est supérieure à 2% et comme l'indique le code du travail, le gouvernement a été obligé d'appliquer l'augmentation automatiquement du SMIC, sans aucun « coup de pouce ». **L'urgence c'est la revalorisation du SMIC, des grilles de conventions collectives et des salaires au-delà de l'inflation.**

Nos conditions de travail se dégradent :

Intensification, pression, impossibilité de bien faire son travail... les situations de mal-être et de risques sur notre santé s'accroissent. **L'organisation du travail autour du seul rendement sans écoute ni considération des salarié.es n'est plus acceptable.**

**Ca suffit ! Dans toutes les entreprises,
LE MARDI 5 OCTOBRE
nous serons en grève et en manifestation :**

**Pour demander des négociations d'augmentation de salaires
Pour que nos conditions de travail s'améliorent**

14H Place de la République PARIS



Contact :
01 55 82 84 89
thc@cgt.fr
www.thcb-cgt.fr



Mensuel édité par la Fédération THCB
263 rue de Paris
Case 415
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89
Email : thc@cgt.fr
Site internet : www.thcb-cgt.fr
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10
N° de commission paritaire : 1224 S 06717
N° ISSN : 2780-6901
Dépôt légal SEPTEMBRE 2021



thcb-cgt.fr